



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

RÈGLEMENT 828-23

***Règlement modifiant le Règlement 788-22
Règlement décrétant un emprunt en vue des
travaux de construction d'une nouvelle
conduite de refoulement dédiée à la
fromagerie Saputo***

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 14 août 2023, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire Claude Duplain

Messieurs les conseillers : Claude Renaud Yvan Barrette
Philippe Gasse Pierre Cloutier
Benoit Voyer Fernand Lirette

tous membres du conseil et formant quorum.

Attendu l'adoption du Règlement 788-22 lors de la séance tenue le 13 février 2023;

Attendu que les coûts des travaux sont plus élevés qu'initialement estimés;

Attendu qu'il y a lieu de revoir la clause de taxation du règlement vu que les coûts des travaux seront assumés à 65 % par Saputo Produits laitiers Canada s.e.n.c., tel qu'en fait foi l'addenda no 2 à l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées sous l'**annexe B**;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le Règlement 828-23 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

Article 1. L'article 1 du Règlement 788-22 est modifié pour se lire ainsi :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à la fromagerie Saputo.

L'estimation détaillée des coûts de ces travaux, laquelle a été préparée et révisée par Mme Marie-Claude Gagnon et M. Nicolas Guilbault, ingénieurs chez Tetra Tech QI inc., en date du 20 juillet 2023, est jointe au présent règlement sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante. »

Article 2. L'annexe « A » du Règlement 788-22 est remplacée par celle jointe au présent règlement.

Article 3. L'article 2 du Règlement 788-22 est modifié pour se lire ainsi :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 035 970 \$ aux fins du présent règlement. »

Article 4. L'article 3 du Règlement 788-22 est modifié pour se lire ainsi :

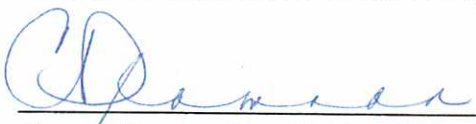
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 035 970 \$ sur une période de 20 ans. »

Article 5. L'article 4 du Règlement 788-22 est modifié pour se lire ainsi :

- a) *« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 65 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur l'immeuble portant le numéro de matricule 0196-52-6653-0-000-0000, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.*
- b) *« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 26,25 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.*
- c) *« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale. »*

Article 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des membres présents.



Chantal Plamondon, OMA
Greffière

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Par: 

Claude Duplain
Maire



Nom du projet
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

P:\45628TT\DOC-PROJ\6060E\SIEMIS\2023-07-20_45628TT_Est_prel_AOrev 1.docxRésumé

RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE FINALE		
Partie	Description	Total
1.	CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS	2 551 400.00 \$
2.	MODIFICATIONS MÉCANIQUES, CHAMBRE DE PURGEUR D'AIR ET CHAMBRES DE VIDANGE	1 003 500.00 \$
3.	CONDUITES DE DÉBORDEMENT AU SITE DES ÉTANGS	79 000.00 \$
	SOUS-TOTAL :	3 633 900.00 \$
	CONTINGENCES (± 10%) :	363 390.00 \$
	TAXES NON RÉCUPÉRABLES (± 4.988 %)	199 380.00 \$
	FRAIS CONNEXES (± 20%) :	839 300.00 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE :	5 035 970.00 \$
	REMARQUES :	
	Le coût de cette estimation est basé sur les hypothèses que :	
	- Le matériel d'excavation est non contaminé.	
	- Les travaux seront réalisés en 2023 et/ou 2024.	
	- Les travaux ne comprennent aucune excavation de 1 ^{re} classe.	

Approuvée par : Marie-Claude Gagnon
Marie-Claude Gagnon, Ing., M.Sc.
MCG/NG/lb

et Nicolas Guilbault
Nicolas Guilbault

Nom du projet
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

Partie	1. - CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS
---------------	--

P:\45628TT\DOC\PROJ\0000ES\EMIS\2023-07-20_45628TT_Est_prej_A0rev 1.xlsx

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.	<u>CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS</u>				
1.1	Organisation, signalisation et sécurité du chantier		forf.		345 000.00 \$
1.2	Puits d'exploration	5	unité	1 000.00 \$	5 000.00 \$
1.3	Barrière à sédiments	1000	m lin.	25.00 \$	25 000.00 \$
1.4	Berme filtrante et trappe à sédiments	3	unité	500.00 \$	1 500.00 \$
1.5	Enlèvement et disposition des plantes ou espèces exotiques envahissantes (E.E.E.)	2400	m ³	50.00 \$	120 000.00 \$
1.6	Conduite de refoulement de 150 mm Ø (incluant l'excavation, le remblayage, la désinfection et les essais)	1835	m lin.	375.00 \$	688 125.00 \$
	- Option A : Conduite en PVC DR-18 <input type="checkbox"/>				
	- Option B : Conduite en PEHD IPS DR-17 <input type="checkbox"/>				
1.7	Conduite de refoulement de 150 mm Ø préisolée sur 50 mm d'épaisseur (incluant l'excavation, le remblayage, la désinfection et les essais)	160	m lin.	550.00 \$	88 000.00 \$
	- Option A : Conduite en PVC DR-18 <input type="checkbox"/>				
	- Option B : Conduite en PEHD IPS DR-17 <input type="checkbox"/>				
1.8	Gaine en acier (incluant conduite de refoulement de 150 mm Ø retenue et son installation incluant l'excavation, le remblayage, la désinfection et les essais)	30	m lin.	2 500.00 \$	75 000.00 \$
	- Option A : Installation de la gaine par fonçage <input type="checkbox"/>				
	- Conduite en PVC DR-18 retenue ou fusionnée <input type="checkbox"/>				
	- Conduite en PEHD IPS DR-17 <input type="checkbox"/>				
	- Option B : Installation de la gaine par tranchée incluant réfection de la voirie <input type="checkbox"/>				
	- Conduite en PVC DR-18 retenue ou fusionnée <input type="checkbox"/>				
	- Conduite en PEHD IPS DR-17 <input type="checkbox"/>				
1.9	Conduite de refoulement de 200 mm Ø DR-11, secteur falaise - Conduite en PEHD IPS DR-11 (incluant forage dirigé et raccords)	220	m lin.	400.00 \$	88 000.00 \$
1.10	Ponceaux :				
	- 450 mm Ø	37	m lin.	225.00 \$	8 325.00 \$
	- 500 mm Ø	3	m lin.	275.00 \$	825.00 \$
	- 525 mm Ø	15	m lin.	300.00 \$	4 500.00 \$
	- 600 mm Ø	5	m lin.	375.00 \$	1 875.00 \$

Nom du projet
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

Partie	1. - CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS
--------	---

P:\45628TT\DOC-PROJ\07\00ES\EMIS\2023-07-20_45628TT_Est_prel_AOrev 1.dwg

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.11	Buse d'extrémité incluant empiérement type 2 et membrane géotextile				
	- 450 mm Ø	6	unité	1 000.00 \$	6 000.00 \$
	- 500 mm Ø	1	unité	1 400.00 \$	1 400.00 \$
	- 600 mm Ø	2	unité	1 500.00 \$	3 000.00 \$
1.12	Pierre concassée 20 mm nette enrobée d'une membrane géotextile en remplacement du sable sous les conduites	160	m ³	75.00 \$	12 000.00 \$
1.13	Remblai additionnel, emprunt classe «B»	1600	m ³	35.00 \$	56 000.00 \$
1.14	Puits d'absorption	10	m ³	200.00 \$	2 000.00 \$
1.15	Isolation thermique :				
	- Type 1	1400	m lin.	35.00 \$	49 000.00 \$
	- Type 2	60	m lin.	50.00 \$	3 000.00 \$
	- Type 3	20	m lin.	100.00 \$	2 000.00 \$
1.16	Réparation de conduite existante (incluant raccords à l'existant) :				
	- Conduite d'aqueduc 50 mm Ø	110	m lin.	100.00 \$	11 000.00 \$
	- Conduite d'aqueduc 200 mm Ø	10	m lin.	350.00 \$	3 500.00 \$
	- Conduite d'égout pluvial 200 mm Ø	10	m lin.	200.00 \$	2 000.00 \$
	- Conduite d'égout pluvial 300 mm Ø	10	m lin.	250.00 \$	2 500.00 \$
	- Conduite de refoulement 50 mm Ø	65	m lin.	100.00 \$	6 500.00 \$
1.17	Cloisons étanches	16	unité	100.00 \$	1 600.00 \$
1.18	Accès à la chambre de purgeur d'air et de vidange - CH-1 - Granulats MG 20 (300 mm)	70	m ²	30.00 \$	2 100.00 \$
1.19	Réparation de la surface du champ (excluant la mise en semence)	12500	m ²	8.00 \$	100 000.00 \$
1.20	Réparation de voirie - Avenue Saint-Jacques (route 367) incluant la chaussée, le fossé et les surlargeurs tels que l'existant ou selon la coupe	655	m lin.	250.00 \$	163 750.00 \$
1.21	Réparation de voirie - Chemin d'accès au site de traitement (2+470 à 2+940)	515	m lin.	100.00 \$	51 500.00 \$
1.22	Réparation de voirie - Au site des étangs - Digue et chemin d'accès (2+940 à 3+260)	320	m lin.	50.00 \$	16 000.00 \$
1.23	Réparation de voirie - Poste SR-5	200	m ²	30.00 \$	6 000.00 \$
1.24	Conduite existante à abandonner incluant bouchons, vidange de la conduite, disposition des eaux usées	550	m lin.	10.00 \$	5 500.00 \$

Nom du projet
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

Partie	1. - CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS
---------------	--

P:\45628TT\DOC-PROJ\H000E\SEMS\2023-07-20_45628TT_Est_pref_AOrev 1.xlsx

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.25	Conduite existante à désaffecter incluant coulis, bouchons, vidange de la conduite, disposition des eaux usées.	720	m lin.	25.00 \$	18 000.00 \$
1.26	Conduite existante et accessoire à enlever du pont incluant le débranchement électrique du câble chauffant du refoulement sous le pont		forf.		75 000.00 \$
1.27	Bassin de rétention existant à désaffecter		forf.		15 000.00 \$
1.28	Réparation des arrières :				
	- Bollards de protection à enlever et remettre en place (Poste SR-5)		forf.		8 000.00 \$
	- Bollards de protection (CH-1, CH-2 et SR-5) - Détail type et tel que l'existant (voir plan)	20	forf. unité	1 200.00 \$	24 000.00 \$
	- Empierrement existant à enlever et remettre en place (incluant membrane géotextile) (SR-5 et à proximité)		forf.		2 000.00 \$
	- Fossé existant à reprofiler - Terrain de Saputo et en bordure du champ	70	m lin.	50.00 \$	3 500.00 \$
	- Enlèvement et remise en place de clôture de ferme/de bois/à gibier	225	m lin.	140.00 \$	31 500.00 \$
	- Ensemencement hydraulique (H-1), incluant 100 mm de terre végétale	10000	m ²	12.00 \$	120 000.00 \$
	- Ensemencement hydraulique (H-3), incluant 100 mm de terre végétale	1500	m ²	16.00 \$	24 000.00 \$
	- Gazon en plaques (incluant déblai et 100 mm de terre végétale)	5650	m ²	20.00 \$	113 000.00 \$
	- Revégétalisation des milieux hydriques et humides	1000	m ²	100.00 \$	100 000.00 \$
	- Arrières en matériaux granulaires de type MG-20 (150 mm d'épaisseur)	565	m ²	25.00 \$	14 125.00 \$
	- Enrobé bitumineux EB-10S	325	m ²	65.00 \$	21 125.00 \$
	- Plate-bande à protéger et/ou à reconstruire	25	m ²	75.00 \$	1 875.00 \$
	- Empierrement type 2	50	m ³	100.00 \$	5 000.00 \$
	- Enlèvement et remise en place de la glissière de sécurité (incluant remplacement des poteaux de bois)	100	m lin.	140.00 \$	14 000.00 \$
	- Haie existante à enlever et à remettre en place	15	m lin.	120.00 \$	1 800.00 \$
	- Divers ouvrage de béton	2	m ³	1 000.00 \$	2 000.00 \$
	Total 1 - CONDUITE DE REFOULEMENT ET RÉPARATIONS				2 551 400.00 \$

Nom du projet:
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

Partie	2. - MODIFICATIONS MÉCANIQUES, CHAMBRE DE PURGEUR D'AIR ET CHAMBRES DE VIDANGE
---------------	---

P:\45628TT\DOC-PROJ\0000\SEMS\2023-07-20_45628TT_Est_prd_AOrev 1.dwg

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
2.	<u>MODIFICATIONS MÉCANIQUES, CHAMBRE DE PURGEUR D'AIR ET CHAMBRES DE VIDANGE</u>				
2.1	Raccordement au regard d'entrée de la station d'épuration		forf.		12 500.00 \$
2.2	Modification du poste de pompage SR-5 :				
	- Démantèlement				
	- Tête de béton (Civil)		forf.		500.00 \$
	- Mécanique		forf.		4 000.00 \$
	- Abri/ Palier / Système de traitement des odeurs et autres accessoires		forf.		8 500.00 \$
	- Électricité		forf.		1 000.00 \$
	- Essai d'étanchéité du regard existant SR-5	2	unité	4 000.00 \$	8 000.00 \$
	- Maintien de service temporaire		forf.		100 000.00 \$
	- Mécanique de procédé (pompes et accessoires)		forf.		195 000.00 \$
	- Métaux ouvrés		forf.		30 000.00 \$
	- Électricité		forf.		150 000.00 \$
	- Base de béton du cabinet		forf.		45 000.00 \$
	- Nouvelle tête de béton		forf.		4 000.00 \$
	- Mise en route et formation		forf.		15 000.00 \$
2.3	Chambre de purgeur d'air et d'insertion de torpilles - CH-1 :				
	- Chambre préfabriquée en béton armé incluant exc. et remblayage		forf.		70 000.00 \$
	- Mécanique de procédé incluant métaux ouvrés		forf.		40 000.00 \$
2.4	Chambre de purgeur d'air et d'insertion de torpilles - CH-2 :				
	- Chambre préfabriquée en béton armé incluant exc. et remblayage		forf.		70 000.00 \$
	- Mécanique de procédé incluant métaux ouvrés		forf.		40 000.00 \$
2.5	Chambre de purgeur d'air et d'insertion de torpilles - CH-3 :				
	- Chambre préfabriquée en béton armé incluant exc. et remblayage		forf.		70 000.00 \$
	- Mécanique de procédé incluant métaux ouvrés		forf.		40 000.00 \$
2.6	Chambre de vidange - CH-4 :				
	- Chambre préfabriquée en béton armé incluant exc. et remblayage		forf.		70 000.00 \$
	- Mécanique de procédé incluant métaux ouvrés		forf.		30 000.00 \$
	<u>Total 2 - MODIFICATIONS MÉCANIQUES, CHAMBRE DE PURGEUR D'AIR ET CHAMBRES DE VIDANGES</u>				<u>1 003 500.00 \$</u>

Nom du projet
VILLE DE SAINT-RAYMOND Nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine SAPUTO

Numéro du projet	
TETRA TECH :	45628TT
révision	date
	20 juillet 2023

Partie	3. - CONDUITES DE DÉBORDEMENT AU SITE DES ÉTANGS
---------------	---

P:\45628TT\DOC-PROJ\6060E\SEMIS\2023-07-20_45628TT_Est_prd_AOrev.1.xlsx

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
3.	CONDUITES DE DÉBORDEMENT AU SITE DES ÉTANGS				
3.1	Maintien des services au site des étangs		forf.		10 000.00 \$
3.2	Conduites de débordements inter-étangs (inclus tranchée, réparation de l'imperméabilisation et voirie) :				
	- 3.2.1 - Conduites entre étangs n ^{os} 1 et 2		forf.		30 000.00 \$
	- 3.2.2 - Conduites entre étangs n ^{os} 2 et 3		forf.		30 000.00 \$
	- 3.2.3 - Tests d'étanchéité des étangs avant/après travaux		forf.		9 000.00 \$
	Total 3. - CONDUITES DE DÉBORDEMENT AU SITE DES ÉTANGS				79 000.00 \$